

CONSEIL MUNICIPAL

4 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 4 juin, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CHABOT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2018

Etaient présents : Mmes et MM. CHABOT, FRAPPIER, GUIBERT, MENANTEAU, Jean-Claude HERBRETEAU, ROBET, CHAMPIN, BOUNAUDET, BIRONNEAU, GUILLET.

Absents : Michel TOURANCHEAU a donné procuration à Jean-Marie CHABOT
Isabelle SERIN a donné procuration à Françoise FRAPPIER
Nadine DELAUNAY a donné procuration à Marcel MENANTEAU
Dominique HERBRETEAU

Secrétaire de séance : Alix ROBET

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 6 juin 2018

~~~~~  
Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente  
~~~~~

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UNE AIRE DE JEUX (2018-06-01BIS)

Transmise en Préfecture et affichée le 17/07/2018 (rectification erreur matérielle)

Monsieur le Maire présente au Conseil les trois offres reçues pour l'achat d'une aire de jeux composée d'une structure, d'un portique et d'un tourniquet.

Cette aire est destinée à remplacer celle existante située à côté de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de retenir, après analyse, l'offre émise par l'entreprise PCV COLLECTIVITES située à ECHIRE (79410) pour un montant de 13 870 € HT soit 16 644 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir la proposition de l'entreprise PCV COLLECTIVITES, la mieux-disante, pour un montant de 13 870 HT soit 16 644 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à commander les travaux.

CESSATION DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (N.A.P.) A COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019 (2018-06-02)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de la suppression des Nouvelles Activités Péri-scolaires (N.A.P.) à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

- **Autorise M le Maire à dénoncer l'avenant relatif aux N.A.P conclu avec le Mouvement Familles Rurales,**

~~~~~

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE**

#### **A LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-NOYERS (2018-06-03)**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise M. le Maire à signer la convention jointe en annexe en précisant que le montant retenu pour la participation versée correspondra au forfait moyen d'un élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique Jacques Prévert de Fougeré,**
- **Précise que cette somme s'élève à 500.85 euros par élève pour l'année scolaire 2017/2018 et qu'elle sera révisée annuellement par délibération en fonction de l'évolution des dépenses.**

~~~~~

DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

PAR LA COLLECTIVITE (2018-06-04)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe la durée d'amortissement du compte 2046 à 5 ans**

~~~~~

### **MOTION ADOPTEE PAR LE COMITE DU BASSIN LOIRE BRETAGNE (2018-06-05)**

M. le Maire présente au Conseil la motion émise par le comité de bassin Loire-Bretagne en date du 26 avril 2018 jointe à la présente délibération demandant que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au 11<sup>e</sup> programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve et soutient la motion jointe à la présente délibération**

~~~~~

INFOS DIVERSES

- Une réflexion est en cours sur l'organisation de la cérémonie du 11 novembre 2018.
- La mise en place du dispositif Voisins vigilants est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

~~~~~